

La Loutre et vous, conseils et infos :

Créer une mare chez soi ? Ou comment offrir un refuge pour la biodiversité et favoriser la disponibilité en ressources alimentaires pour la Loutre...

Les mares, même de petite taille, abritent une biodiversité étonnamment riche. Amphibiens, reptiles, insectes aquatiques, oiseaux et parfois même des mammifères semi-aquatiques y trouvent nourriture, refuge et lieux de reproduction. Ces petites zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité.

Alors pourquoi pas en créer une au sein de votre Havre de Paix ?

Avant de vous lancer, ayez toutefois conscience qu'une mare nécessite un entretien régulier et qu'il s'agit donc d'un engagement sur le long terme.

Voici quelques conseils pour la création de votre mare :

1) Réglementation

Assurez-vous que le projet respecte la réglementation en vigueur : contactez la mairie de votre commune pour vérifier la conformité avec les documents d'urbanisme (PLU ou POS), la distance minimale à respecter par rapport aux habitations, etc.

2) Emplacement

- Disposez d'au minimum 3 m² (idéalement de 4 à 8 m²),
- Préférez un terrain plat, dans un point bas du terrain, là où les eaux de pluie s'accumulent naturellement,
- Sélectionnez un sol argileux dont l'imperméabilité naturelle limitera les pertes d'eau, ou un terrain sec qui nécessitera alors la pose d'une bâche synthétique afin d'imperméabiliser le milieu,
- Favorisez une zone ensoleillée (au moins 4 à 6 h par jour) : privilégiez une exposition partielle au sud, avec un dégagement à l'est et à l'ouest pour capter le soleil en début et en fin de journée,
- Evitez la proximité immédiate des grands arbres qui risqueraient d'abîmer le système d'imperméabilisation (racines) ou de provoquer une eutrophisation du milieu (dépôt de feuilles mortes),
- Evitez la proximité avec un éclairage nocturne,
- Evitez les endroits qui s'assèchent vite car ils pourraient constituer un piège mortel pour la faune aquatique.



Mare d'environ 4 m² creusée par un particulier dans le Limousin, avec une bâche synthétique pour en assurer l'étanchéité, et peuplée de divers amphibiens.

© C. Pellerin (SFEPM)

3) Creusement

- Réalisez vos travaux entre septembre et décembre, voire jusqu'à fin février,
- Creuser sur une profondeur maximale située entre 1 m et 1,5 m,
- Créez des pentes douces (entre 5° et 15°) afin de faciliter l'accès des animaux, ou creusez par paliers successifs,
- Diversifiez les formes sur les berges de votre mare pour favoriser la création de micro-habitats variés.

4) Etanchéité

- Si vous devez poser une bâche synthétique, choisissez une bâche spéciale mare de 2 mm d'épaisseur au minimum (BUTYL, caoutchouc EPDM ou PVC) et calculez correctement les dimensions nécessaires,
- N'oubliez pas de creuser des tranchées sur les pourtours qui serviront à fixer la bâche : vous pourrez par exemple utiliser une partie de la terre extraite pour modeler la rive, en créant des reliefs,
- Option plus écologique, si le sol s'y prête : imperméabilisez votre fossé avec de l'argile compacté (épaisseur de 20 à 40 cm nécessaire).

5) Remplissage

- Optez pour un remplissage avec de l'eau de pluie, en particulier si vous disposez d'un système de récupération des eaux de pluie. Sinon : patientez jusqu'à la prochaine averse !
- Pensez à creuser un trop-plein en cas de débordement.

6) Végétalisation de la mare

Les plantes aquatiques s'installeront naturellement, mais en cas de pose d'une bâche cela peut s'avérer relativement lent. Dans ce cas, n'hésitez pas à planter des espèces oxygénantes, flottantes (nénuphar, renoncule aquatique), ou de berges (joncs, iris des marais). Observez les plantes qui poussent dans les mares et les étangs voisins ! Sélectionnez des espèces locales et non invasives.

Etapes de mise en eau d'une mare artificielle avec géotextile et bâche EPDM pour en assurer l'étanchéité.
Chantier réalisé par le GMHL avec l'UNICEM
© C. Métégnyer-Brosse (GMHL)



7) Faune locale

Une mare naturelle ne contient pas de poissons : ces derniers consomment les larves d'amphibiens et déséquilibrent l'écosystème de la mare. La faune locale viendra s'installer naturellement : grenouilles, tritons, libellules, etc.

8) Entretien

- Préservez une zone d'eau dégagée, sans végétation : réalisez des travaux de débroussaillage et de désenvasement à l'automne, tous les 3 à 20 ans (selon le développement).
- Il est toujours recommandé d'étaler les interventions dans le temps en n'agissant que sur une partie de la mare à chaque fois.
- Maintenez une bande enherbée de quelques mètres autour de la mare, que vous ne faucherez qu'une fois par an, afin de créer un refuge propice à la faune.
- N'hésitez pas à réalimenter votre mare en eau si elle venait à s'assécher durant l'été.

Et les mammifères semi-aquatiques dans tout ça ?

Certaines espèces comme le Campagnol amphibie, la Crossope aquatique, le Putois ou même notre chère Loutre d'Europe pourraient visiter votre mare si un cours d'eau passe à proximité. La biodiversité de la mare, particulièrement en amphibiens, peut constituer une ressource alimentaire non négligeable lorsque la Loutre n'a pas de poisson à se mettre sous la dent.

A vous de jouer !

Cécile KAUFFMANN, animatrice du PNA Loutre



Ressources :

Vienne Nature / CEN Allier / Bretagne Environnement / FNE Auvergne - Rhône-Alpes / LPO Auvergne - Rhône-Alpes